

RCS : EVRY Code greffe : 7801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 01496 Numéro SIREN : 438 476 491 Nom ou dénomination : BIDAUD FINANCES

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2021 sous le numéro de dépôt 24381

Marc GALLOIS, Commissaire aux comptes

Associé de : **AUDIT & EXPERTISE** SAS

25 avenue du Muguet – 91390 MORSANG SUR ORGE
Téléphone : 06.51.85.75.60 – Courriel : marc.gallois@audit-expertise.fr

BIDAUD FINANCES

SAS au capital de : 14.800 €

Siège social : 59-61 avenue François Mitterrand – 91200 ATHIS-MONS

RCS EVRY B 438 476 491

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

BIDAUD FINANCES

SAS au capital de : 14.800 €

Siège social : 59-61 avenue François Mitterrand – 91200 ATHIS-MONS

RCS EVRY B 438 476 491

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2020

Mesdames, Messieurs,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SAS BIDAUD FINANCES relatifs à l'exercice clos le 31/12/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SAS BIDAUD FINANCES à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice. Au cas particulier, elles ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux Associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SAS BIDAUD FINANCES à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à MORSANG SUR ORGE, le 03 septembre 2021



Marc GALLOIS

Commissaire aux comptes

SARL BIDAUD FINANCES

64 AV FRANCOIS MITTERAND

91200 ATHIS MONS

COMPTES ANNUELS du 01/01/2020 au 31/12/2020

- *Bilan actif-passif*

- *Compte de résultat*

PBS CONSEIL

32 B Rue Victor Hugo

92800 PUTEAUX

01 41 44 92 92

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires	13 365	13 365				
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions						
	Installations techniques, matériel et outillage						
	Autres immobilisations corporelles						
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	652 470		652 470	652 470		
	Créances rattachées à des participations	174 644		174 644	174 644		
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières						
Total II		840 479	13 365	827 114	827 114		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	134 963		134 963	203 286	68 324	33.61
	Autres créances	232 332		232 332	226 516	5 816	2.57
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé						
	Valeurs mobilières de placement						
	Disponibilités	26 846		26 846	1 099	25 748	NS
	Charges constatées d'avance (3)	7 370		7 370	7 178	192	2.68
	Total III	401 511		401 511	438 079	36 568	8.35
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecarts de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 241 990	13 365	1 228 625	1 265 193	36 568	2.89

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

174 644

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 14 800)	14 800	14 800		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	833 304	833 304		
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves				
	Réserve légale	789	789		
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	129 501	162 155	32 654	20.14
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	39 501	32 654	6 846	20.97
AUTRES FONDS PROPRES	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées				
	Total I	758 892	719 392	39 501	5.49
	Produit des émissions de titres participatifs				
	Avances conditionnées				
	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges				
PROVISIONS	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		37 269	37 269	100.00
	Concours bancaires courants	120	150	30	20.28
	Emprunts et dettes financières diverses	382 543	426 820	44 277	10.37
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 877	24 393	6 516	26.71
	Dettes fiscales et sociales	62 462	50 608	11 854	23.42
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes				
	Produits constatés d'avance (I)	6 731	6 561	170	2.59
	Total IV	469 732	545 801	76 069	13.94
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		1 228 625	1 265 193	36 568	2.89

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

469 732 545 801

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2020 12			Exercice N-1 31/12/2019 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services	357 650		357 650	346 583		11 067	3.19
Chiffre d'affaires NET	357 650		357 650	346 583		11 067	3.19
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges							
Autres produits			2	1		1	118.95
Total des Produits d'exploitation (I)			357 652	346 584		11 068	3.19
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			39 931	45 826		5 894	12.86
Impôts, taxes et versements assimilés			7 506	9 892		2 385	24.11
Salaires et traitements			196 170	182 800		13 370	7.31
Charges sociales			73 875	73 178		696	0.95
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			4	1		3	293.27
Total des Charges d'exploitation (II)			317 487	311 697		5 789	1.86
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			40 165	34 886		5 279	15.13
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2020 12	31/12/2019 12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	665	2 232	1 567	70.21
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	665	2 232	1 567	70.21
2. Résultat financier (V-VI)	665	2 232	1 567	70.21
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	39 501	32 654	6 846	20.97
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion				
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII				
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Total VIII				
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	357 652	346 584	11 068	3.19
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	318 151	313 929	4 222	1.34
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	39 501	32 654	6 846	20.97

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SARL BIDAUD FINANCES

64 AV FRANCOIS MITTERAND

91200 ATHIS MONS

ANNEXE DU 01/01/2020 AU 31/12/2020

PBS CONSEIL

32 B Rue Victor Hugo

92800 PUTEAUX

01 41 44 92 92

ANNEXE

SOMMAIRE

Evènements significatifs postérieurs à la clôture x
- REGLES ET METHODES COMPTABLES

Principes et conventions générales x
Permanence ou changement de méthodes x

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN

Etat des immobilisations x
Etat des amortissements x
Etat des échéances des créances et des dettes x
Evaluation des créances et des dettes x
Détail des charges à payer x
Détail des charges constatées d'avance x
Détail des produits constatés d'avance x

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 228 624.54 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 357 649.81 Euros et dégageant un bénéfice de 39 500.51 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/12/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	13 365		
Autres participations	827 114		
TOTAL	827 114		
TOTAL GENERAL	840 479		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			13 365	13 365
Autres participations			827 114	827 114
TOTAL			827 114	827 114
TOTAL GENERAL			840 479	840 479

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	13 365			13 365
TOTAL GENERAL	13 365			13 365

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	174 644	174 644	
Autres créances clients	134 963	134 963	
Impôts sur les bénéfices	231 269	231 269	
Taxe sur la valeur ajoutée	768	768	
Débiteurs divers	295	295	
Charges constatées d'avance	7 370	7 370	
TOTAL	549 308	549 308	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	120	120		
Fournisseurs et comptes rattachés	17 877	17 877		
Personnel et comptes rattachés	6 290	6 290		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	35 255	35 255		
Taxe sur la valeur ajoutée	8 693	8 693		
Autres impôts taxes et assimilés	12 225	12 225		
Groupe et associés	382 543	382 543		
Produits constatés d'avance	6 731	6 731		
TOTAL	469 732	469 732		
Emprunts remboursés en cours d'exercice	36 574			

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des charges à payer

	Montant
AGIOS A PAYER	120
FOURNISSEURS - FACTURES NON PARVENUES	4 500
PROVISION CONGES PAYES ET CHARGES SOCIALES	9 120
AUTRES CHARGES A PAYER	6 410
Total	20 150

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D AVANCE	7 370		
Total	7 370		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2020 au 31/12/2020

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
PRODUITS CONSTATES D AVANCE	6 731		
Total	6 731		

BIDAUD FINANCES
Société par Actions Simplifiée au capital de 14.800 euros
Siège social : 64, avenue François Mitterrand
91200 ATHIS MONS
438 476 491 RCS EVRY
(la « Société »)

**TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DE RESULTAT
SOUmise ET ADOPTÉE
PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE
EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2021**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice constaté au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2020, s'élevant à 39.501 euros, au compte « Report à nouveau », dont le solde inscrit au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2020, débiteur pour un montant de 129.501 euros est, du fait de cette affectation, ramené à un solde débiteur de 90.000 euros.

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, rappelle qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié exact.



Le Président
Monsieur Denis BIDAUD